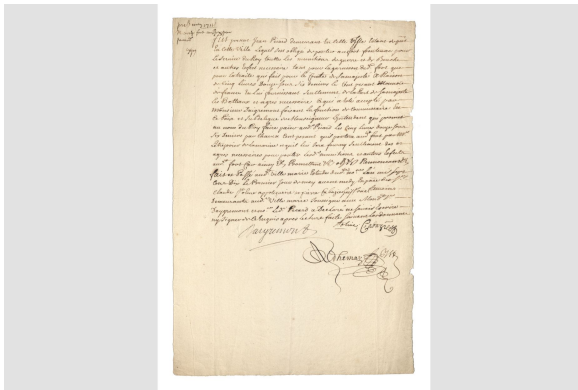


Manuscrit

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/manuscrit-2018-014-031/>

Collections / Lieu de fondation de Montréal / manuscrit



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Clairambault d'Aigremont. Transport de matériel militaire et munitions – Montréal. ADHÉMAR, Antoine. Document ancien signé. Contrat devant notaire. Montréal – 1 feuille, in-folio. Jean Picard est mandaté pour le transport de fournitures destinées au Fort Frontenac (Kingston). Ce sont des biens tant pour la traite et pour le ravitaillement des troupes. François Clairambault d'Aigremont, commissaire du Roy, s'occupera de fournir les bateaux nécessaires, etc. Ce document est signé d'Aigremont, Adhémar, le notaire, et des témoins, soit Claude St. Olive, apothicaire et Pierre Cabazié, huissier.

Numéro d'accession 2018.14.31

Date 1710-05-01

Médium et Support encre, papier

Dimensions 31 x 21 cm

Contexte historique

Construit en 1673 par ordre de Louis de Buade, comte de Frontenac (1622-1698), gouverneur général de la Nouvelle-France, le fort Frontenac ou Cataracouy (aujourd'hui Kingston, Ontario) devient la porte d'entrée vers les postes français de la région des Grands Lacs. Ce fort sert à la fois de poste de traite avec les Autochtones et de poste militaire contre les attaques iroquoises et anglaises visant Montréal. Par sa situation géographique avantageuse, Montréal est la plaque tournante du commerce et des relations diplomatiques avec les Premières Nations de l'Ouest.

Ce manuscrit est un contrat passé entre François Clairambault d'Aigremont (1659-1728), subdélégué de l'intendant à Montréal agissant au nom du roi, et Jean Picard, habitant de Montréal. Celui-ci s'engage à porter au fort Frontenac les marchandises pour la traite et le ravitaillement de la garnison. D'Aigremont fournit les bateaux et les agrès nécessaires à Picard. Le notaire Antoine Adhémar de Saint-Martin (1639-1714) rédige ce contrat devant les témoins Claude Saint-Olive, apothicaire, et Pierre Cabazié (1641-1715), huissier, le 1er mai

1710, période propice aux départs vers les postes de l'Ouest.

© Collection Pointe-à-Callière, 2018.014.031